

Tabled by
13/06/12
argB.

FIREARMS INFORMATION REGULATIONS (NON-RESTRICTED FIREARMS) INTERPRETATION

Definition of
"non-restricted
firearm"

1. In these Regulations, "non-restricted firearm" means a firearm other than a prohibited firearm or a restricted firearm.

NON-RESTRICTED FIREARMS

Licences

2. A person cannot be required, as a condition of a licence that is issued under the *Firearms Act*,
 - (a) to collect information with respect to the transfer of a non-restricted firearm;
 - (b) if they collect such information, to keep a record of it; or
 - (c) if they keep such a record, to keep it in a form that combines information that identifies the transferee with information that identifies an individual firearm, links such information, or enables such information to be combined or linked.

COMING INTO FORCE

Registration

3. These Regulations come into force on the day on which they are registered.

JToew

RÈGLEMENT SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ARMES À FEU (ARMES À FEU SANS RESTRICTIONS)

DÉFINITION

1. Dans le présent règlement, « arme à feu sans restrictions » s'entend d'une arme à feu qui n'est ni une arme à feu prohibée ni une arme à feu à autorisation restreinte.

Définition d'
« arme à feu
sans
restrictions »

ARMES À FEU SANS RESTRICTIONS

2. Une personne ne peut être tenue, aux termes d'une condition dont est assorti un permis délivré en vertu de la *Loi sur les armes à feu*:

Permis

- a) de recueillir des renseignements relatifs à la cession d'une arme à feu sans restrictions;
- b) si elle en recueille, de tenir un registre ou fichier de ces renseignements;
- c) si elle tient un tel registre ou fichier, de le tenir de manière à relier les renseignements identifiant le cessionnaire à ceux identifiant une arme à feu particulière ou à combiner ces renseignements, ou de manière à permettre qu'ils puissent être reliés ou combinés.

ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de son enregistrement.

Enregistrement

UTour